

# À L'HEURE OÙ BLEUIT LA CAMPAGNE

CONTRIBUTIONS D'YVES BERTONCINI  
AU BLOG « L'EUROPE EN DÉBAT »  
DU JOURNAL *LA CROIX*  
(AVRIL - MAI 2014)

Ce blog a également accueilli les contributions de Pierre Arlaud, P. Cédric Burgun,  
Thierry Chopin, Coralie Delaume, Nicole Gnesotto, David Groison

## SOMMAIRE

LE DOGME DES « 3% » : QUEL DOGME ?!	3
DISCIPLINE MAJORITAIRE OU MAJORITÉS D'IDÉES ?	4
UNION ÉLARGIE, EUROPE UNIE ?	5
HYMNE À LA JOIE, HYMNE À LA PEUR	6
ELECTIONS EUROPÉENNES ET EXTRÊME DROITE : LES PREMIERS SERONT LES DERNIERS	8
L'UE, SES NORMES ET LE MYTHE DES 80%	9
LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES SONT SUBSIDIAIRES, MAIS PAS SECONDAIRES	11
L'EUROPE ET LA FRANCE : RETOUR SUR TERRE	12

# Le dogme des « 3% » : quel dogme ?!

---

POSTÉ PAR YVES BERTONCINI LE 17 AVRIL 2014

Aucune réaction [Réagir](#)

Le « dogme des 3% » de déficit public viendrait donc d'être réaffirmé par Bruxelles (et Berlin) après que les autorités françaises aient semblé vouloir s'en écarter ? Drôle de « dogme » en vérité !

En 17 ans, le déficit de la France a dépassé une douzaine de fois les 3% de notre richesse nationale. Des sanctions bruxelloises se sont-elles pour autant abattues sur ce pays ? Que nenni ! Les Français perçoivent ces 3% et le pacte de stabilité qui les contient comme une camisole de force ? C'est plutôt une cape de pluie, ample et ajustable en cas de difficultés, et qui vise à prévenir les déficits « excessifs » (et non les déficits).

Faut-il se focaliser à tout prix sur ces 3% de déficit public ? Bien sûr que non. L'Espagne et l'Irlande se conformaient très bien à cette règle, ce qui ne leur a pas épargné une crise majeure. C'est d'ailleurs pour ça que le pacte de stabilité a été largement réformé, afin d'inclure désormais le suivi des dettes bancaires et privées et des déséquilibres de compétitivité. Faut-il réformer encore ce pacte ? Pourquoi pas, puisqu'on l'a déjà fait ? Il est cependant certain que les pays qui ne le respectent pas ne sont pas les mieux placés pour en convaincre les autres : ils se sont en effet placés dans la position de chauffards qui veulent réformer le code de la route...

Pourquoi se focalise-t-on à ce point sur le respect des 3% par la France ? Parce que si les 3% ne sont pas un « dogme », ils sont l'élément symbolique d'un pacte de confiance établi au moment du passage à l'euro et que la France a régulièrement bafoué. Et parce que les autorités françaises ont récemment bénéficié de délais supplémentaires afin de respecter leurs engagements d'ici fin 2015, qu'il est délicat de renégocier avant d'avoir fait la preuve qu'on cherche vraiment à les honorer.

Plutôt que de cibler les dogmes bruxellois, les Français pourraient donc avantageusement se demander si la succession de déficits publics excessifs a été bénéfique pour leur pays en termes d'emploi, de croissance, de réduction des inégalités et de bien-être collectif. Et si une réduction de ces déficits excessifs, en fonction de choix faits à Paris, et non à Bruxelles, ne serait pas utile pour réduire leur dépendance vis-à-vis des marchés financiers et retrouver davantage de marges de manœuvre, tout en se soustrayant aux pénibles rappels à la règle européenne ?

« Aide-toi et Bruxelles t'aidera » : que la France redresse son économie, qu'elle fasse les choix susceptibles de faire baisser le chômage et de relancer la croissance – le reste lui sera donné par surcroît.

---

POSTÉ PAR YVES BERTONCINI LE 17 AVRIL 2014

# Discipline majoritaire ou majorités d'idées ?

POSTÉ PAR YVES BERTONCINI LE 30 AVRIL 2014

Aucune réaction [Réagir](#)



Crédits: Flickr/CC

Le psychodrame ayant entouré le vote de l'Assemblée nationale sur le « programme de stabilité » adressé aujourd’hui à Bruxelles offre un saisissant contraste avec la façon dont fonctionne le Parlement européen.

A Paris, il s'agit de faire entrer tout le monde dans le rang, quelle que soit la nature du vote, car les parlementaires de la majorité se doivent de soutenir leur gouvernement – et ceux de l'opposition se doivent de le combattre... A Strasbourg, une fois la Commission investie, point de gouvernement à soutenir, et donc des majorités qui se forment en fonction des enjeux soumis au vote, au gré des négociations conduites par les principales familles politiques.

C'est bien sûr affaire de mode de scrutin : les élections européennes du 25 mai se jouent à la proportionnelle à un tour, très favorable aux petits partis et qui empêche qu'un seul parti domine. Mais c'est aussi affaire de culture politique, car des majorités d'idées peuvent aussi se former dans d'autres pays de l'UE. A Paris la discipline binaire, la victoire du groupe parlementaire dominant, donc la clarté partisane, au prix d'un appauvrissement du débat public. A Strasbourg, des majorités à géométrie variable, plus difficiles à décrypter, mais qui reflètent des débats de fond pluralistes, conclus sur la base du rapport de force défini par les électeurs.

Entre 2009 et 2014, trois types de majorités se sont ainsi dégagées au Parlement européen. Plus d'un tiers de « majorités de consensus », qui rallient les élus de tous les partis, y compris extrêmes, sur des sujets comme les OGM ou la Taxe sur les transactions financières. Environ un tiers de « majorités de grande coalition », qui réunissent les élus de l'UMP, du centre et du PS, sur des sujets comme l'union bancaire ou le budget européen. Enfin un peu moins d'un tiers de « majorités de confrontation », qui opposent les élus de droite et les élus de gauche, sur des enjeux comme la libéralisation des échanges ou la taxation des activités polluantes.

Au-delà de leur programme, c'est aussi en analysant comment les élus et partis français ont voté au Parlement européen qu'on peut choisir pour qui voter lors des élections européennes du 25 mai prochain. Et donc en mettant « [des visages sur les clivages](#) » qui structurent la vie politique européenne, de manière beaucoup moins simpliste que la vie politique française.

POSTÉ PAR YVES BERTONCINI LE 30 AVRIL 2014

# Union élargie, Europe unie ?

---

POSTÉ PAR YVES BERTONCINI LE 2 MAI 2014

Aucune réaction [Réagir](#)

La commémoration des 10 ans de « l'élargissement » de l'UE à 10 pays d'Europe centrale, orientale et méditerranéenne ne suscite pas un enthousiasme débordant en France.

Pour la plupart des Français, la cause semble en effet entendue : ce grand élargissement a introduit davantage de concurrence économique et sociale dans l'UE, qu'a symbolisé le fameux (mais toujours introuvable) « plombier polonais » ; il a également eu le tort de diluer l'influence de la France au niveau communautaire, et a donc porté atteinte à la volonté de faire de l'Europe une « France en plus grand ».

Les pays ayant adhéré en 2004 ne l'entendent évidemment pas ainsi : ils ont l'impression d'avoir rejoint un vaste espace d'échanges économiques et humains au bénéfice de tous (le solde commercial franco-polonais est par exemple favorable à la France) ; ils font désormais partie d'une union qui résulte de compromis à 28 et ne peut être dominée par un seul pays, fut-il aussi glorieux que la France.

D'où un grand malentendu qui nuit à l'influence française dans ces pays, qui ne souhaitent plus qu'on les qualifie de « nouveaux Etats membres » et voudraient qu'on les considèrent enfin comme des membres à part entière de la famille européenne.

## ***Cette union élargie a-t-elle engendrée une Europe plus unie?***

Sur le plan politique et institutionnel, l'élargissement n'a pas provoqué les blocages redoutés ; il a légèrement accentué une hétérogénéité de l'UE qui lui pré-existait largement, comme le confirme le Royaume-Uni de David Cameron.

Sur le plan économique et social, une **dynamique de rattrapage et de convergence** est bel et bien à l'œuvre, qui atténue l'ampleur de la **concurrence que se livre les travailleurs et pays de l'UE élargie**.

Sur le plan diplomatique et militaire enfin, on semble désormais loin des tensions liées à la guerre d'Irak, et qui opposèrent ancienne et « nouvelle Europe » : l'agressivité de Vladimir Poutine rappelle à tous que l'union fait la force face à nombre de défis extérieurs, en Ukraine et bien au-delà.

L'Europe élargie, ce n'est jamais que 7% de la population mondiale, mais aussi un quart du PIB global, dans un monde où l'UE vieillit et rétrécit au regard de ses principaux partenaires et concurrents. C'est aussi à cette aune-là qu'il faut appréhender le 10<sup>ème</sup> anniversaire du « grand élargissement » de 2004, avant d'envisager les nouvelles adhésions qui pourraient intervenir après 2020, si tous les Etats et les citoyens concernés le souhaitent, en UE comme chez nos voisins.

---

POSTÉ PAR YVES BERTONCINI LE 2 MAI 2014

# Hymne à la joie, hymne à la peur

POSTÉ PAR YVES BERTONCINI LE 9 MAI 2014

2 réactions [Réagir](#)

64 ans après la déclaration Schuman du 9 mai 1950, la « journée de l'Europe » nous invite à célébrer les apports de la construction européenne. Il est toujours très inspirant de relire cette déclaration d'amour, marquée par une volonté de pardonner les fautes du passé et la promesse de regarder ensemble dans la même direction – c'est « le pardon et la promesse » invoqués par Hannah Arendt. Et il faut aussi saluer à juste titre les progrès accomplis depuis lors en termes de réconciliation durable et de développement des échanges économiques et humains, y compris au bénéfice des jeunes générations.

Le contexte de crise n'est naturellement pas propice à une telle célébration dans beaucoup des pays de l'UE. C'est en partie injuste : l'UE n'est pas à l'origine de la crise économique, financière et sociale qui frappe nombre de ses Etats membres, et dont les défaillances des autorités nationales et des marchés financiers sont responsables. Mais elle fait d'autant plus aisément office de « bouc émissaire » qu'en agissant avec et comme le FMI en Irlande ou en Grèce, elle a accepté de voir sa popularité descendre à des niveaux comparables à celle du FMI... Il n'est dès lors guère étonnant que les partis critiquant l'UE bénéficient d'un soutien populaire plus élevé qu'à l'ordinaire, mais beaucoup plus surprenant que le climat de peur entourant parfois les campagnes électorales en cours puisse lui être si défavorable.

La construction européenne a en effet été lancée pour répondre à une double menace : la perspective de s'entretuer et de s'affaiblir à nouveau et l'agressivité de l'URSS. C'est plus tard pour conjurer les risques d'instabilité liés à la chute du mur de Berlin et à la réunification bienvenue de l'Allemagne que l'union monétaire a été mise sur les rails. De même, les Européens sont aujourd'hui confrontés à de nombreux défis et menaces qui nourrissent leurs peurs, mais qui renforcent aussi l'intérêt de s'unir : la finance folle et ses dérèglements ; le changement climatique et la dépendance énergétique extérieure ; un vieillissement spectaculaire, qui incite à recourir davantage à l'immigration ; l'instabilité des voisins de l'Europe, au Sud et à l'Est ; le développement d'Etats continents comme la Russie, la Chine ou le Brésil; l'existence de menaces terroristes au Sahel, en Syrie ou ailleurs...

Les Etats membres sont largement désarmés pour affronter seuls de tels défis. C'est d'abord pour mieux y faire face que l'union européenne fait la force, quelle que soit l'ampleur de ses défauts, inévitables dans une Europe fondée sur des compromis à 28 et qu'il faut inlassablement s'efforcer de corriger. L'UE n'est pas d'abord une menace, mais une réponse aux menaces : tel est sans doute le point nodal des campagnes électorales conduisant au scrutin des 22-25 mai prochains.

C'est donc aussi en montrant que l'UE les protège qu'on peut convaincre beaucoup d'Européens de son utilité, même si les autorités bruxelloises rechignent le plus souvent à invoquer une telle logique, qu'elles assimilent au « protectionnisme ». Ainsi en va-t-il pourtant des barrières tarifaires et non tarifaires imposées par l'UE en matière commerciale, et dont on ne parle que lorsqu'il s'agit de les démanteler... Ainsi des normes européennes qui protègent les

consommateurs, tandis que la concurrence européenne protège leur pouvoir d'achat face aux rentes monopolistiques. Ainsi encore de l'union bancaire, qui protégera les contribuables en contrôlant mieux les banques via la BCE tout en les faisant payer pour leurs propres errements. Ainsi encore de l'union monétaire, qui protège des excès de la spéculation financière entre devises nationales et des ravages causés par la succession des dévaluations compétitives...

C'est d'ailleurs pour cela que l'appartenance à la zone euro bénéficie d'un soutien très majoritaire des citoyens de tous ses pays membres, qui préfèrent assumer les droits et les devoirs liés au partage d'une monnaie unique, parfois à contrecœur, plutôt que de privilégier l'hypothèse hasardeuse d'un retour à leur monnaie nationale. Bien peu d'Européens dédieraient certes un « hymne à l'amour » à l'euro, mais tout aussi peu nombreux sont ceux qui se laissent enfermer dans un dilemme du type : « la zone euro : tu l'aimes ou tu la quittes ».

A tout prendre, il serait donc logique de célébrer l'UE en invoquant aussi la symphonie n°3 de Beethoven (dite « héroïque »), et pas seulement la n°9 (et donc « L'hymne à la joie »). La journée de l'Europe vaut certes bien un hymne, mais la construction européenne en mériterait assurément deux !

---

POSTÉ PAR YVES BERTONCINI LE 9 MAI 2014

---

# Elections européennes et extrême droite : les premiers seront les derniers

---

POSTÉ PAR YVES BERTONCINI LE 15 MAI 2014

Aucune réaction [Réagir](#)

Le débat entourant la campagne pour les élections européennes en France et en Europe se concentre de manière stupéfiante sur la poussée des partis europhobes ou d'extrême droite, au point de laisser penser qu'ils seront les « grands vainqueurs » de l'élection, ce qui est totalement exclu.

Qu'une poussée de l'extrême droite se produise est très probable, compte tenu de la crise économique, sociale mais aussi identitaire que traversent nombre de pays de l'UE – même si l'extrême droite n'a quasiment aucune audience dans la majorité des Etats membres. Mais si l'on veut bien accepter de considérer qu'il s'agit les 22-25 mai de désigner des députés européens, il faudra d'abord évaluer les résultats du scrutin en fonction de l'équilibre partisan au sein du Parlement européen.

Sur ce registre, les pronostics concordent tous : c'est entre la droite du PPE, emmenée par Jean-Claude Juncker, et la gauche sociale-démocrate conduite par Martin Schulz, que la victoire va se disputer, puisqu'ils leurs élus respectifs devraient obtenir environ 200 sièges ou plus. Il serait donc logique et même salutaire d'un point de vue politique de centrer la campagne sur le bilan et les propositions de ces deux grandes familles politiques.

L'extrême droite ne dispose pas aujourd'hui d'un candidat commun pour la campagne ni d'un groupe parlementaire à Strasbourg. Elle pourrait être en mesure d'en former un entre 2014 et 2019, pour la quatrième fois depuis 1979. D'après les sondages européens disponibles, ce groupe devrait compter quelques dizaines de sièges et demeurer en tout état de cause parmi les moins nombreux du Parlement européen – sans oublier que sa cohésion interne sera sans doute faible, et donc son influence : il y a une internationale des socialistes, pas une internationale des nationalistes...

Si l'on veut malgré tout placer la campagne électorale en cours sous le signe du dilemme « pour ou contre l'appartenance à l'UE ou à la zone euro », il faudra nécessairement décompter les votes en fonction de deux grands blocs : dans un camp les votes en faveur de l'extrême droite ; dans l'autre les suffrages allant vers les autres partis, qui seront ultra-majoritaires. Que les bons sondages du Front national focalisent une partie de l'attention publique en France et même au-delà peut se comprendre, mais rien ne justifie une telle obsession des observateurs.

La victoire des partis europhobes et d'extrême droite aux élections européennes n'aura pas lieu. Mais elle pourrait avoir lieu dans le débat public préalable à ces élections sur le plan politique, si les acteurs et observateurs ne se ressaisissent pas afin de le recentrer sur les grands défis auxquels les Européens font face (la finance folle, le changement climatique, Vladimir Poutine, le terrorisme, etc), et non sur les diatribes propagées par Marine Le Pen et consorts.

---

POSTÉ PAR YVES BERTONCINI LE 15 MAI 2014

# L'UE, ses normes et le mythe des 80%

POSTÉ PAR YVES BERTONCINI LE 22 MAI 2014

Aucune réaction [Réagir](#)

Il est naturellement difficile de mesurer la proportion de lois nationales d'origine communautaire, pour des raisons à la fois techniques et philosophiques : une telle approche quantitative fait par exemple fi d'analyses beaucoup plus qualitatives, qui conduisent à évaluer au cas par cas l'impact de telle ou telle norme bruxelloise. Le « pacte de stabilité et de croissance » repose ainsi à l'origine sur deux règlements communautaires, qui peuvent avoir une portée très forte puisqu'ils encadrent la conduite des politiques budgétaires de tous les Etats membres. En même temps, ces deux règlements n'ont jamais eu d'incidence notable pour des pays comme la Finlande, le Luxembourg ou la Suède, qui n'ont jamais dépassé le seuil de 3% de déficit public.

Si l'on se doit de s'engager malgré tout sur le terrain quantitatif, c'est parce qu'il est occupé par des acteurs qui ne s'embarrassent pas de telles subtilités, en proclamant notamment de manière récurrente que « 80% de nos lois viennent de Bruxelles ». Né de propos mal interprétés de Jacques Delors, ce « mythe des 80% » n'a jamais été sérieusement étayé – c'est le propre des mythes. Il est entretenu par une « conjuration des extrêmes » réunissant aussi bien les antieuropéens que nombre d'« europhiles », les premiers soulignant que l'Europe en fait beaucoup trop et qu'elle fait mal, les seconds qu'elle en fait beaucoup parce qu'elle nous veut du bien.

On peut désormais s'appuyer sur suffisamment d'[analyses convergentes et concordantes](#) pour affirmer que la proportion de lois nationales d'origine communautaire est globalement plus proche de 20% que de 80%. L'europeanisation des lois nationales est importante dans quelques secteurs (agriculture, services financiers, environnement,...), mais très réduite dans d'autres, et non des moindres (éducation, protection sociale, logement, sécurité, etc.). Certaines des normes européennes ont une portée transversale (tel le pacte de stabilité donc, mais aussi les règles de concurrence), mais elles n'obéissent pas drastiquement l'autonomie des autorités nationales. Surtout, les normes européennes ont une portée essentiellement réglementaire, et non législative : à titre d'exemple, seulement un quart des directives transposées en France entre 2000 et 2010 comportent une dimension législative, contre trois quart une dimension purement réglementaire.

L'UE s'occupe de « l'infiniment petit » (la taille des cages à poules), et on le lui reproche d'ailleurs souvent. Il lui arrive d'intervenir dans « l'infiniment grand » (l'encadrement des budgets nationaux). Mais il faut résister à la tentation d'en déduire qu'elle s'occupe de tout. Les élections européennes sont donc « subsidiaires », et [le déficit de participation qui les caractérise n'est que relatif](#), puisqu'il renvoie aussi au déficit de pouvoir du Parlement européen.

Dans ce contexte, il serait salutaire de résister aussi à une seconde tentation : celle de considérer que ces élections « subsidiaires » sont aussi « secondaires ». Car l'UE peut « changer la vie » des agriculteurs et des pêcheurs, qui en sont d'ailleurs tout à fait conscients. Elle peut prendre des décisions ayant un fort impact sur la vie des Européens, par exemple en matière d'élargissement, d'accords commerciaux, d'approfondissement du marché intérieur, de protection des consommateurs et de l'environnement, d'encadrement des politiques budgétaires et industrielles nationales ou encore pour le financement de réseaux ou projets de dimension

transnationale. Ce sont ces décisions qu'il s'agit de mettre en lumière et en débat pour stimuler l'intérêt des électeurs en mai 2014 comme au-delà – sans se laisser aller à conforter des mythes que cultivent aussi les europhobes, et qui ont au final des effets contreproductifs.

---

POSTÉ PAR YVES BERTONCINI LE 22 MAI 2014

---

# Les élections européennes sont subsidiaires, mais pas secondaires

---

POSTÉ PAR YVES BERTONCINI LE 23 MAI 2014

Aucune réaction [Réagir](#)

Les Britanniques ont donc « tiré les premiers » ce jeudi 22 mai en mettant leurs bulletins dans l'urne des élections européennes, qui s'achèveront le dimanche 25 mai à 23h en Italie. Comme lors des scrutins précédents, le taux d'abstention au Royaume-Uni sera élevé (de l'ordre de 60% à 70%) et il est naturellement tentant d'en déduire qu'il traduit « l'euroscepticisme » de nombre de citoyens Britanniques. Mais que dire alors des taux d'abstention tout aussi élevés constatés lors des précédentes élections européennes en Pologne ou en Roumanie, dont les populations sont dans leur grande majorité beaucoup plus « europhiles » ?

On ne peut en réalité expliquer le [relatif déficit de participation aux élections européennes](#) (hors pays soumis au vote obligatoire) sans évoquer le « déficit de pouvoir » du Parlement européen. Car souligner que les parlementaires européens détiennent aujourd'hui beaucoup plus de pouvoirs qu'en 1979 masque en effet une vérité d'évidence : c'est toujours au niveau national voire local qu'est pris l'essentiel des décisions affectant la vie quotidienne des Européens, notamment en matière d'éducation/formation, de logement, de protection sociale, de fiscalité ou encore de sécurité.

L'UE peut certes « changer la vie » des agriculteurs et des pêcheurs, qui en sont d'ailleurs tout à fait conscients. Elle peut prendre des décisions ayant un fort impact sur la vie des Européens, par exemple en matière d'élargissement, d'accords commerciaux, d'approfondissement du marché intérieur, de protection des consommateurs et de l'environnement ou encore d'encadrement des politiques budgétaires nationales. Comme de [nombreuses analyses et expertises](#) l'établissent désormais, l'UE ne produit cependant pas 80% des lois en vigueur dans ses Etats membres, mais plutôt 20% environ, avec de fortes variations selon les secteurs. Ses dépenses représentent seulement un peu plus de 2% des dépenses publiques européennes (là aussi avec de fortes variations sectorielles).

Bruxelles paraît donc inévitablement lointain pour les citoyens de la « Fédération européenne d'Etats nations » évoquée par Jacques Delors, tout comme Washington et Berne le sont pour les Américains et les Suisses. Mieux vaudrait dès lors en déduire qu'il est somme toute logique que le bas niveau de participation aux élections européennes soit comparable à celui constaté lors des élections fédérales suisses ou américaines : entre 42 et 49% sur toute la période 1979-2011 pour les premières ; entre 53 et 55% de la population en âge de voter lors des dernières élections « finales » au Congrès sur la période 1982-2012, et moins de 40% pour les élections à mi-mandat présidentiel (ou « mid term »).

Mieux vaudrait davantage s'imprégner de ses comparaisons géographiques-là et accepter le fait que les élections européennes ne passionneront jamais les foules, en tout cas au-delà d'un certain taux de participation. Tout en soulignant que ce n'est pas parce que les élections européennes sont subsidiaires qu'elles sont secondaires.

---

POSTÉ PAR YVES BERTONCINI LE 23 MAI 2014

# L'Europe et la France : retour sur terre

POSTÉ PAR YVES BERTONCINI LE 29 MAI 2014

Aucune réaction [Réagir](#)

Le verdict des élections européennes du 25 mai en France, qui ont placé le Front national en tête, aura naturellement marqué les esprits bien au-delà de nos frontières.

La droite ou l'extrême droite europhobe est certes aussi à la première place au Danemark et au Royaume-Uni, mais ces pays ne sont pas à l'origine de la construction européenne et n'y jouent pas un rôle aussi central que la France. Circonstance aggravante : les dirigeants de l'UKIP et du Parti du Peuple Danois ont indiqué qu'ils jugeaient le FN infréquentable... De quoi rappeler au passage le caractère très divisé des partis europhobes, qui devraient exercer une influence d'autant plus réduite au niveau communautaire, malgré leur progression en nombre de sièges.

La France émerge de ce scrutin avec un déficit d'image, mais aussi avec un déficit d'influence au niveau européen : les Français n'ont accordé qu'un tiers de leurs votes aux deux principaux partis de gouvernement (PS et UMP), alors que cette proportion dépasse les 50% dans la plupart des autres pays de l'UE et atteint presque 2/3 en Allemagne. Un quart des Français ont choisi d'offrir un « programme Erasmus » (de luxe) à une vingtaine de cadres du Front national, qui pourront découvrir l'Europe sans peser réellement sur ses décisions. Seulement 33 des 74 députés européens élus en France siégeront dans les groupes politiques « PPE » et « S&D », qui demeurent dominants conformément aux suffrages de la grande majorité des Européens. C'est désormais sur la base de négociations entre ces deux grands groupes, voire celui des Libéraux et/ou des Verts que devrait être pris l'essentiel des décisions du nouveau Parlement européen, à commencer par celles conduisant à l'investiture du futur président de la Commission, sur proposition du Conseil européen.

La campagne ayant conduit à ces élections européennes a été particulièrement courte en France, en raison des élections municipales du mois de mars. Elle aura suscité quelques débats intenses et au final conduit à une augmentation bienvenue du taux de participation, qui a également cessé de décliner au niveau européen. Ce recul de l'abstention pourra peut-être inciter les commentateurs à moins se focaliser sur [un déficit de participation qui est le reflet logique du déficit de pouvoirs](#) du Parlement européen et de l'UE au sens large.

C'est d'ailleurs l'une des rares bonnes nouvelles de ce scrutin européen, dont les résultats appellent plus que jamais à « redresser la France », tout en ne rendant guère plus aisée la tâche de « réorienter l'Europe » en fonction des souhaits formulés à Paris.

La France va certes être considérée pour un temps comme un pays qui a la tentation de voir « l'Europe » comme la source de tous ses problèmes, notamment économiques et sociaux, alors même que l'extrême variation des niveaux de chômage, de croissance, de soldes commerciaux et de déficits publics dans l'UE rappelle que c'est d'abord au niveau national que l'essentiel des problèmes prend sa source. La bonne nouvelle, si l'on veut bien revenir sur terre après cette brève campagne, c'est donc que [l'essentiel des solutions à ces problèmes sont aussi en France](#), c'est-à-dire notre portée, pour peu qu'on se donne les moyens de les adopter.

POSTÉ PAR YVES BERTONCINI LE 29 MAI 2014